



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5000

Texte de la question

M. Jean-Pierre Defontaine appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des centres d'hébergement et de readaptation sociale. Les dotations des CHRS sont touchées aujourd'hui de plein fouet par le non-financement des accords salariaux qui ont été agréés par le ministère ; les associations doivent payer leur salaire au personnel. Des licenciements de personnel sont envisagés. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour redresser les CHRS et leur redonner leur capacité d'action.

Texte de la réponse

Certains centres d'hébergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultés financières. Afin de pallier ces difficultés, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a demandé à ses services d'étudier la répartition des crédits constitués en réserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des départements, dans le but de rétablir un fonctionnement normal pour les établissements en cause. Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales concernées ont été avisées des possibilités de dotation supplémentaire, qu'elles ont été chargées, le cas échéant, de répartir, en fonction des besoins des établissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a été chargée d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultés financières rencontrées par ces établissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Defontaine Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5000

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2500

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3538